



Enquête sur le championnat par équipes territorial

Février 2019

Association :
Numéro de club :
Responsable répondant au questionnaire :
Nombre d'équipes :
Niveau de votre équipe 1 :

Cet exemplaire papier est prévu pour vous permettre de discuter au sein de votre club et préparer ainsi vos réponses et commentaires
L'enquête devra être renseignée sur Internet par le responsable désigné pour cela, en un seul exemplaire par club, à l'adresse qui sera communiquée au correspondant du club.
La saisie en ligne sera ouverte du 1^{er} au 31 mars.

Jours / horaires des rencontres

Pour cette première saison, il ne nous a pas semblé judicieux d'imposer des jours /horaires de rencontres, en raison des disparités antérieures dans les différents territoires.

Actuellement, les choix suivants étaient possibles pour les rencontres à domicile, à l'engagement des équipes :

. en GEE : samedi 17h

. en GE1, GE2 et GE3 : samedi 15h ou 17h, ou dimanche 9h30 ou 14h

. en GE4 : samedi 15h ou 17h, ou dimanche 9h30 ou 14h, ou vendredi 20h,

. en GE5, GE6 et GE7 : samedi 15h, 17h ou 20h, ou dimanche 9h30 ou 14h, ou tous les soirs de la semaine à 20h

Question 1 :

Quelles sont les raisons de votre choix de réception pour les rencontres à domicile pour la saison en cours :

(plusieurs choix possibles)

- Journée habituelle pour la division lors des saisons précédentes
- Disponibilité de la salle
- Disponibilité des joueurs
- Autre : (préciser)

Si votre réponse est différente selon la division : préciser

Question 2 :

Concernant le jour/horaire de chaque division pour la prochaine saison, quelle est votre préférence ?

- Au choix du club recevant, selon les dispositions actuelles (donc aucun changement)
- Imposé ou limité, selon la division
- Sans avis

+ de précisions, si vous souhaitez que le jour/horaire soit imposé ou limité

(Imposé, un choix unique - ou, uniquement en GE5, GE6 ou GE7: limité à 2 choix du club recevant)

GE1 – GE2 – GE3 : choix unique

	Samedi 15h	Samedi 17h	Dimanche 9h30	Dimanche 14h	Non concerné
GE1	O	O	O	O	O
GE2	O	O	O	O	O
GE3	O	O	O	O	O

GE4 : choix unique

	Vendredi 20h	Samedi 15h	Samedi 17h	Dimanche 9h30	Dimanche 14h	Non concerné
GE4		O	O	O	O	O

GE5 - GE6 - GE7: choix unique ou 1er choix si limité

	Lun 20h	Mar 20h	Mer 20h	Jeu 20h	Ven 20h	Sam 15h	Sam 17h	Sam 20h	Dim 9h30	Dim 14h	Non concerné
GE5	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
GE6	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
GE7	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

GE5 - GE6 - GE7: 2ème choix, si vous proposez 2 possibilités

	Lun 20h	Mar 20h	Mer 20h	Jeu 20h	Ven 20h	Sam 15h	Sam 17h	Sam 20h	Dim 9h30	Dim 14h	Non concerné
GE5	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
GE6	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
GE7	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Constitution des poules

Question 3 :

Pour la constitution des poules, quelles sont les priorités que vous souhaitez mettre en avant ? Indiquez vos préférences selon la division

(1) Résultats sportifs : serpent avec possibilité de décalage sur la même ligne, selon le classement de la phase précédente

GEE : choix prioritaire

- Proximité géographique
- Résultats sportifs (1)
- Non concerné

GE1 : classez vos choix

	1	2	3	4
Proximité géographique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Résultats sportifs (1)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jour commun	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Non concerné	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

GE2 à GE7 : choix prioritaire

	Proximité géographique	Jour commun	Non concerné
GE2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
GE3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
GE4	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
GE5	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
GE6	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
GE7	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question 4 :

Pour la constitution des poules en phase 2 lors de la prochaine saison, quelle serait votre préférence ?

- maintien du calendrier « retour » (situation actuelle)
Avantages : pour les équipes maintenues dans leur division, équilibre du nombre de déplacements pendant la saison et maintien des plannings d'occupation de la salle
Inconvénients : moins de possibilités de respect des concordances-oppositions, moins de solutions géographiques et de créneaux de réception
- refonte totale de la constitution des poules
Avantages : meilleur respect possible des concordances-oppositions, plus de solutions géographiques ou de créneaux de réception
Inconvénients : risque d'avoir 8 déplacements dans la saison pour toutes les équipes, anticipation impossible des dates de réception pour toutes les équipes
- Sans préférence

Question 5 :

Sauf dérogation, il n'est pas possible d'avoir deux équipes du même club par poule, sauf en GE7.

Souhaitez-vous qu'il soit éventuellement possible d'avoir deux équipes du même club dans une poule, pour éviter des déplacements vraiment trop importants :

- sans changement (en GE7 seulement)
- à partir de GE6
- à partir de GE5
- à partir de GE4

Autres

Question 6 :

Calendrier des rencontres :

Lorsqu'une journée de championnat est située sur le calendrier fédéral au milieu d'une période de vacances scolaires de la région, souhaitez-vous :

- maintenir la journée des divisions Grand Est sur la date prévue au niveau national, pour simplifier la détermination des brûlages
- décaler sur une autre journée les divisions Grand Est, en compliquant la gestion des brûlages, éventuellement pour le reste de la phase ?

Question 7 :

Actuellement le nombre de joueurs par équipe est de 4, sauf en GE7 où il est de 3 joueurs

Souhaitez-vous que le nombre de joueurs soit :

- conservé à 3 joueurs
- modifié à 4 joueurs
- sans avis

Question 8 :

Actuellement les clubs évoluant en GE2 et divisions supérieures ont une obligation d'avoir une équipe jeunes.

Souhaitez-vous que l'obligation d'avoir une équipe jeunes soit :

- maintenue seulement pour la GE2 et divisions supérieures
- étendue à la GE3
- étendue à la GE3 et à la GE4
- sans avis

Question 9 :

Actuellement l'obligation d'avoir dans le club un juge-arbitre n'existe que pour les clubs évoluant en GE3 et divisions supérieures

Souhaitez-vous :

- maintenir la situation actuelle
- étendre cette obligation jusqu'à la GE4
- étendre cette obligation jusqu'à la GE5
- sans avis

Question 10 :

Actuellement les frais de juge-arbitrage à domicile en nationale, pré-nationale et GEE, sont indemnisés directement sur place par le club recevant

Souhaitez-vous pour ces frais de juge-arbitrage :

- la mise en place d'une péréquation gérée par la Ligue, qui permettrait à chaque club de payer la même somme sur la phase (*sous réserve d'accord de la commission fédérale*)
- le maintien de la situation actuelle
- sans avis

Question 11 :

Lorsque les résultats sont saisis par GIRPE et remontés dans SPID après blocage de la feuille de rencontre, l'envoi de celle-ci à la Ligue n'est pas nécessaire. Si GIRPE n'est pas utilisé en intégralité, la feuille de rencontre doit, en plus d'être saisie manuellement dans SPID, être envoyée à la Ligue.

Souhaitez-vous bénéficier d'une formation GIRPE ?

- OUI
- NON

Autres suggestions